CALENDRIER VACCINAL À L'INCORPORATION

2021 pour le personnel susceptible d'être projeté OM-OPEX ou affectation embarquée après le 6e mois de service

Service de santé des armées

Annexe 2 n° 509295/ARM/DCSSA/DIVESSD/PS du 26 juillet 2021

			Rappels
J 0	Infections invasives à méningocoques ACWY	Obligatoirement au cours de la 1re semaine pour tout incorporé sans antécédent de vaccination par un vaccin tétravalent conjugué ACWY	*Tous les 5 ans uniquement pour le personnel désigné OM-OPEX ou affectation embarquée*
	Rougeole, rubéole et oreillons	1 dose pour tout incorporé né depuis 1980 n'ayant pas reçu 2 doses. Voir cas particuliers du personnel né avant 1980	
	Grippe	Quelle que soit la date d'incorporation [a]	*Revaccination triennale pour tous les militaires*
	Diphtérie, tétanos, poliomyélite +/- coqueluche (dTP ou dTcaP)	Mise à jour éventuelle du rappel avec dTP (ou dTcaP si dernier dTcaP > 5 ans) [b]	*À âge fixe : 25, 45 et 65 ans avec dTP sauf si stratégie cocooning (dTcaP)*
	Varicelle[f]	Questionner la personne sur l'existence d'un antécédent de varicelle Une sérologie peut être réalisée pour : - les femmes en âge de procréer, notamment celles ayant un projet de grossesse, sans antécédent clinique de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) - les hommes âgés de 17-18 ans sans antécédent clinique de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse)	
	COVID-19	1re dose réglementaire pour tout incorporé sans antécédent de vaccination contre la COVID-19 (en cas d'antécédent de COVID-19, le délai pour la réalisation de la vaccination doit suivre les recommandations en vigueur)	
J 30	Rougeole, rubéole et oreillons	2e dose pour tout incorporé né depuis 1980 n'ayant pas reçu 2 doses	*Aucun*
	Hépatite A	Uniquement pour les militaires impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective : 1re dose (vaccin monovalent A ou combiné A+B si nécessité d'immunisation contre l'hépatite B)	
	Hépatite B	1re dose (vaccin monovalent B ou vaccin combiné A+B si nécessité d'immunisation contre l'hépatite A), en l'absence de preuve écrite d'un schéma vaccinal complet (=schéma vaccinal à 3 doses ou schéma vaccinal à 2 doses de 20µg à 6 mois d'intervalle entre les âges de 11 et 15 ans)	
	Varicelle[f]	1re dose recommandée pour : cf. fiche technique du vaccin en annexe 7	
	COVID-19	2e dose réglementaire pour tout incorporé sans antécédent de vaccination contre la COVID-19 (en cas d'antécédent de COVID-19 chez un sujet immunocompétent, cette 2e dose n'est pas réalisée)	*Rappel éventuel selon les résultats de la veille scientifique en cours*
J 60	Hépatite A	Uniquement pour les militaires impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective : 2e dose si administration du vaccin combiné A+B à J 30	
	Varicelle[f]	2e dose recommandée pour : cf. fiche technique du vaccin en annexe 7	*Aucun*
	Hépatite B	2e dose (vaccin monovalent B ou vaccin combiné A+B si nécessité d'immunisation contre l'hépatite A) en l'absence de preuve écrite d'un schéma vaccinal complet	
entre J 210 et J 365	Hépatite A	Uniquement pour les militaires impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective : 2e dose (vaccin monovalent [c]) ou 3e dose (vaccin combiné A+B)	*Aucun*
	Hépatite B	3e dose (vaccin monovalent ou vaccin combiné A+B si nécessité d'immunisation contre l'hépatite A), en l'absence de preuve écrite d'un schéma vaccinal complet	*Aucun*

Pour les CFIMe : possibilité de décalage de ces vaccinations en cours de formation générale initiale (de J 30 jusqu'à J 70)

Pour les CFIMe : possibilité de décalage de ces vaccinations en fin de formation générale initiale (J 100 à la place de J 60 en respectant un intervalle d'au moins 1 mois minimum entre la 1re et la 2e injection du vaccin contre l'hépatite B)

Vaccins à réaliser uniquement pour le personnel désigné OM-OPEX ou affectation embarquée

Au minimum 1 mois avant la 1re projection OM-OPEX-affectation embarquée		Rappels
Fièvre typhoïde	1 dose	*Tous les 3 ans uniquement pour le personnel désigné OM-OPEX ou affectation embarquée [d]*
Fièvre jaune	Dans une antenne médicale habilitée ou un centre de vaccinations internationales	*Se référer à l'annexe 9 de la l'IM citée en référence*
Grippe	*Revaccination annuelle pour certains personnels : cf. fiche grippe annexe 7*	
Hépatite A	1 dose (vaccin monovalent)	*2e dose 6 à 12 mois plus tard [c] puis pas de rappel*
Rougeole oreillon, rubéole	1 dose pour : - les militaires nés depuis 1980 antérieurement vaccinés à 2 doses et dont la 1ère dose a été administrée avant l'âge de 12 mois - les militaires nés avant 1980 non vaccinés antérieurement ou sans antécédent connu de rougeole	
COVID-19	Vaccination réglementaire. Schéma vaccinal selon les recommandations en vigueur	*Rappel éventuel selon les résultats de la veille scientifique en cours*

[a] *En cas d'incorporation pendant la saison estivale (période d'indisponibilité du vaccin), cette vaccination devra être réalisée lors de la prochaine saison grippale.*
[b] *Se référer à la fiche technique du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite en annexe 7.*
[c] *Cette seconde dose peut être administrée jusqu'à 3 ou 5 ans, selon la spécialité, après la première injection.*
[d] *Un délai minimum de 3 ans doit être respecté avant la revaccination. Le vaccin est considéré comme protecteur jusqu'à 4 ans maximum après la vaccination.*
[e] *Centre de formation initiale des militaires du rang de l'armée de terre.*
[f] *La vaccination contre la varicelle est contre-indiquée pendant la grossesse. La grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination : il convient de conseiller aux femmes ayant l'intention de débuter une grossesse de différer leur projet d'un mois. La vaccination et la sérologie ne sont pas prises en charge financièrement par le SSA mais remboursées par l'assurance maladie et les complémentaires santé sur prescription médicale.*